

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS24

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte et M. Garot

ARTICLE 17

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Ils ont notamment pour objectifs, en fonction des besoins, de promouvoir l'activité physique et sportive et une alimentation favorable à la santé, de prévenir certains cancers et addictions et de promouvoir la santé mentale et la santé sexuelle. Ils sont adaptés aux besoins de chaque individu et prennent notamment en compte les besoins de santé des femmes et la détection des premières fragilités liées à l'âge en vue de prévenir la perte d'autonomie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à rétablir le contenu des rendez-vous de prévention qui avaient été considérablement enrichis à l'Assemblée en y réintégrant les enjeux de promotion de l'activité physique et sportive, d'une alimentation favorable à la santé, de la prévention de certains cancers et d'addictions, de la promotion de la santé mentale et la santé sexuelle, de la prise en compte des besoins de santé des femmes et de la détection des premières fragilités liées à l'âge en vue de prévenir la perte d'autonomie.

Ces ajouts pertinents ont en effet été supprimés par le Sénat.

Il nous semble essentiel de les réintroduire.